

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1865

présenté par
M. Demilly et M. Dionis du Séjour

ARTICLE 47

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Dans ce cadre, la situation actuelle des véhicules carbumodulables sera réexaminée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au regard de leurs performances écologiques, la situation actuelle des véhicules carbumodulables ou « flexfuel » dans le cadre du système de « bonus/malus » doit être réexaminée afin de permettre à ces véhicules d'être éligibles au bonus.